

JE SUIS REPRÉSENTANT.E SYNDICAL.E À L'UNSA

✓ Je représente et défends les agents

Si mon syndicat siège au Comité Technique (CT) je suis tout à fait légitime pour représenter le personnel.

Mes rôles sont multiples :

- Défendre les agents dans leur environnement professionnel et dans le cadre disciplinaire.
- Connaître les dossiers et être force de propositions.
- Informer l'Administration de nos réclamations, revendications ou propositions.
- Négocier avec l'Administration.
- Siéger dans les différentes instances.

✓ J'améliore la qualité de vie au travail

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est étroitement lié au CT. J'ai plusieurs missions :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents.
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail.
- Veiller au respect de la loi dans ces domaines.

Pour cela, je peux :

- Procéder à des visites et des enquêtes.
- Demander des expertises.
- Être consulté sur les projets de l'administration ayant une incidence sur les conditions de santé, de sécurité ou de travail.

✓ Je participe à l'organisation de la collectivité

Le Comité Technique (CT) est une instance consultative qui examine les questions collectives de l'ensemble des agents.

Rôle du CT :

- Organisation : organigramme, attributions, etc.
- Fonctionnement : horaires d'ouverture, durée et aménagement du temps de travail, astreinte, régime des congés, temps partiel, etc.
- Orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.
- Orientations sur le régime indemnitaire.
- Formation professionnelle.
- Insertion et promotion de l'égalité professionnelle.
- Aides à la protection sociale complémentaire.

✓ Je veille à l'évolution des carrières

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont des instances consultatives qui examinent les questions individuelles pour chaque agent.

Il y en a une par catégorie hiérarchique (A, B et C).

Rôle de la CAP :

- Titularisation, avancement, promotion interne, licenciement.
- Détachement, disponibilité, mise à disposition.
- Changement d'affectation, reclassement, temps partiel, cumul d'activités.
- Procédure disciplinaire dans le cadre du conseil de discipline.

Pour les agents contractuels, il s'agit d'une Commission Consultative Paritaire (CCP).



UNSA, j'adhère!

